

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 8 octobre 2024
Délibération n° CA-2024-051

- Objet** : Approbation du versement des dotations du prix science ouverte de la thèse porté par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- P. jointe(s)** : Annexe - cadrage du versement des dotations du prix science ouverte de la thèse porté par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
- Vu** le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration n° CA-2022-067 du 5 juillet 2022 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Le prix science ouverte de la thèse est lancé pour la première fois cette année. Il est ouvert à tous les jeunes titulaires d'un doctorat issus d'un établissement français. Il a pour ambition de mettre en valeur les pratiques de science ouverte chez les jeunes chercheuses et chercheurs. Le jury est présidé par le Pr Sylvie Pommier.

Le prix est financé par le Fonds national pour la science ouverte (FNSO). Le FNSO est structuré en groupement d'intérêt scientifique (GIS-FNSO), administré par le CNRS. Le FNSO a été créé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et est piloté par le comité de pilotage de la science ouverte présidé par la Directrice générale de la recherche et de l'Innovation (DGRI). Constitué en conseil des partenaires, il oriente et arbitre l'attribution des financements. Le budget du prix science ouverte 2024 a été validé en comité de pilotage le 1er février 2024 et est versé au FNSO.

Le FNSO fonctionne en compte tiers au Conseil national de la recherche scientifique (CNRS) et son statut ne permet pas le versement de prix sous forme numéraire à des personnes physiques.

Le ministère, par l'intermédiaire de son coordinateur national, a sollicité l'Université Paris-Saclay, pour la mise en œuvre des modalités de versement du prix.

Le CNRS ayant mandat pour agir dans le cadre des projets financé par le FNSO, une convention de reversement à l'Université Paris-Saclay sera établi par le CNRS.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la remise d'un prix de 2 500 euros à huit doctorants lauréats dans le cadre du prix science ouverte de la thèse porté par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la remise des prix étant fixée au 6 novembre 2024 à Lille lors des journées nationales du doctorat.

Le montant total des prix attribués et versés par la Maison du doctorat aux lauréats s'élève à 20 000 €.

L'Université bénéficiera via une convention de reversement, de la part du CNRS d'un versement de 22 400 €, correspondant :

- au montant total des prix soit 20 000 € ;
- abondé de 2 400 € de frais de gestion (12 %).

Le cadrage du prix science ouverte de la thèse figure en annexe.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Membres présents ou représentés :	31
Abstentions :	4
Contre :	0
Pour :	27

Visa du Président



Cadrage du versement des dotations du prix science ouverte de la thèse porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

1. Objet

La **science ouverte** est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes, et des produits de la recherche scientifique. Elle construit un écosystème dans lequel la science est plus transparente, plus solidement étayée et reproductible, plus efficace et cumulative. Elle constitue un levier pour l'intégrité scientifique. Depuis l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, une sensibilisation sur les enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche dans la société pour renforcer les relations entre les scientifiques et les citoyens est désormais prévue pour les doctorantes et les doctorants.

Cette politique de la formation doctorale s'exprime localement dans le **document unique** détaillant la politique de science ouverte de l'université Paris-Saclay. Cette politique se décline également à l'échelle nationale et s'inscrit dans le **deuxième Plan National pour la Science Ouverte** qui a pour ambition de « *renforcer la formation à la science ouverte pour les doctorants [...] en créant un prix de thèse science ouverte.* ».

Il existe trois prix science ouverte portés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) :

- Le prix science ouverte des données de recherche ;
- Le prix science ouverte du logiciel libre ;
- Le prix science ouverte de la thèse.

L'édition 2024 de ces trois prix est coordonnée par Séverine Maire, chargée de projets science ouverte à la DiBISO au sein de l'université Paris-Saclay, en lien étroit avec le Comité pour la science ouverte du MESR.

Le prix science ouverte de la thèse est lancé pour la première fois cette année¹. Il est ouvert à tous les jeunes titulaires d'un doctorat issus d'un établissement français. Il a pour ambition de mettre en valeur les pratiques de science ouverte chez les jeunes chercheuses et chercheurs. Il encourage les doctorantes et doctorants à se former à la science ouverte et à appliquer ses principes dans leurs travaux de recherche. Le prix cherche à mettre en lumière les compétences de la science ouverte et à apprécier cette contribution à la qualité des thèses².

¹ Voir Annexe 1 en page 6 ou vers le lien <https://www.ouvrirlascience.fr/les-candidatures-pour-la-premiere-edition-du-prix-science-ouverte-de-la-these-sont-ouvertes/>.

² Voir Annexe 2 en page 7.

Il se distingue des autres prix par la **dotacion qui est attribuée directement aux personnes lauréates** (alors que pour les autres prix, la dotacion est attribuée aux unités de recherche).

La présente note de cadrage définit les conditions et les modalités de la première édition du prix science ouverte de la thèse dans un environnement collaboratif entre l'université Paris-Saclay et le MESR via le Fonds national pour la science ouverte (FNSO), administré par le CNRS.

2. Catégories, montants des prix et calendriers

Catégories

Le prix science ouverte de la thèse se décline en 3 catégories afin de prendre en compte les contraintes liées à la discipline et à la sensibilité des données :

- La catégorie « science et technologies »
- La catégorie « médecine et biologie-santé »
- La catégorie « sciences humaines et sociales »

Le jury se réserve la possibilité d'ajouter si besoin une catégorie « pluridisciplinaire et transversale ».

Financement du prix

Les personnes lauréates seront directement récompensées avec une dotacion personnelle de **2 500€**.

Le jury se réserve le choix du nombre de récompenses par catégorie dans la limite de 8 lauréats au total.

Le prix est financé par le **Fonds National pour la Science ouverte** (FNSO). Le FNSO est structuré en Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS-FNSO), administré par le CNRS. Le FNSO a été créé par le MESR et est piloté par le comité de pilotage de la science ouverte présidé par la DGRI, Claire Giry. Constitué en conseil des partenaires, il oriente et arbitre l'attribution des financements. Le budget du prix science ouverte 2024 a été validé en comité de pilotage le 1^{er} février 2024 et est versé au FNSO.

Modalités de versement des prix

Le FNSO fonctionne en compte tiers au CNRS et son statut ne permet pas le versement de prix sous forme numéraire à des personnes physiques.

Dans ce contexte, le ministère, par la voix de son coordinateur national Marin Dacos, a sollicité l'université Paris-Saclay par le biais de Sylvie Pommier, présidente du jury de cette première édition, pour la mise en œuvre des modalités de versement du prix.

La FNSO s'appuie sur la Maison Doctorat, structure administrative de l'Université Paris-Saclay, pour mettre en œuvre les modalités de versement du prix de la science ouverte de la thèse aux lauréats de l'édition 2024 .

Le CNRS ayant mandat pour agir dans le cadre des projets financé par le FNSO, une convention de reversement à l'université Paris-Saclay sera établi par le CNRS. Les modalités sont décrites ci-dessous. Le versement de la dotacion aux

lauréats s'effectuera par le biais de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay suite à la délibération du jury sur présentation de la lettre d'arbitrage³.

Détails des crédits à reverser à la Maison du doctorat

Description	Par lauréat	Pour 8 lauréats
Dotation	2 500€	20 000€
Frais de gestion (12%)	300€	2 400€
Total à verser		22 400€

Calendrier

Annonce de l'appel	27 novembre 2023
Ouverture des candidatures	6 mai 2024
Clôture des candidatures	24 juin 2024
Délibération finale	2 et 3 octobre 2024
Validation en Comité de Pilotage du MESR	Courant octobre 2024
Remise des prix	6 novembre 2024 à Lille lors des Journées nationales du doctorat

3. Modalités d'attribution des prix aux lauréats

Composition du jury

Le jury pluridisciplinaire est présidé par **Sylvie Pommier**, Présidente du Réseau National de Collèges Doctoraux (RNCD, France PhD) et Professeure des Universités au laboratoire de Mécanique et Technologie de l'ENS Paris-Saclay.

Membres du jury par catégorie

Médecine et biologie santé :	Sciences et technologies :	Sciences humaines et sociales :
- Jean-Christophe Corvol	- Ada Nebot	- Hélène Delacour
- Nicolas Torquet	- Isis Truck	- Mariannig Le Behec
- Yohann Foucher	- Nicolas Chaillet	- Serge Pinto
- Raphaël Porcher	- Thierry Billard	- Simon Dumas
	- Valérie Legué	Primbault

Le jury est désigné, après consultation, par le coordinateur national de la science ouverte Marin Dacos et la présidente du jury, Sylvie Pommier.

Appel à candidatures

Le prix a été annoncé le 27 novembre 2023 et les candidatures ont été ouverte du 6 mai 2024 jusqu'au 24 juin 2024.

La diffusion de l'information sur le lancement et sur les modalités de candidature au prix science ouverte de la thèse ont été faite via un billet de blog sur le site

³ Voir Annexe 3 en page 12.

ouvrir la science⁴, suivi d'une campagne de communication sur les réseaux sociaux.

Les dossiers de candidature ont été complétés et transmis en ligne via l'outil ministériel interactions.

Critères et conditions de participation

Les dossiers de candidatures⁵ sont constitués afin de pouvoir évaluer toutes les dimensions de la science ouverte qui aurait pu être mise en œuvre dans les travaux de thèse, et notamment dans :

- **La démarche scientifique avec les données de recherche** (leur méthode d'obtention, leur modalité de gestion en termes de structuration, conservation et diffusion selon les principes FAIR⁶) ainsi que le développement de logiciels et codes sources, le cas échéant.
- **Les productions scientifiques** avec une sélection (maximum 5) des productions les plus pertinentes liées aux travaux de thèse dans un contexte de science ouverte parmi une grande diversité de productions possible (voir la liste des productions dans l'Annexe 2 en page 9)

Les candidates et candidats ont été invités à fournir des éléments pertinents pour apprécier l'ensemble des aspects évalués, même s'il n'était pas nécessaire d'être exemplaire dans toutes les dimensions de la science ouverte pour candidater.

Les prérequis pour candidater étaient les suivants :

1. La thèse devra être déjà soutenue et être publiée en accès ouvert ;
2. L'obtention du diplôme devra répondre au cadre légal de la thèse de doctorat, (excluant les thèses d'exercice, de médecine, de pharmacie, chirurgie-dentaire et de médecine-vétérinaire) ;
3. Ce prix étant destiné aux jeunes docteurs, il est ouvert à plusieurs promotions de docteurs, dans la limite d'une soutenance après janvier 2018 (année du premier Plan national pour la science ouverte) ;
4. Pour candidater, il sera demandé de fournir le rapport de soutenance.

Annnonce des lauréates et des lauréats

La validation finale des lauréats se fera sur délibération du jury et présentation au Comité de Pilotage de la Science Ouverte du MESR. Une lettre d'arbitrage sera remise à l'Université Paris-Saclay, attestant des différentes étapes de validation⁷. L'annonce des candidatures sélectionnées pour recevoir une distinction sera faite le 6 novembre 2024 à Lille lors de la 5^e journée nationale du doctorat. Cette

⁴ Voir Annexe 1 en page 5 ou vers le lien <https://www.ouvrirelascience.fr/les-candidatures-pour-la-premiere-edition-du-prix-science-ouverte-de-la-these-sont-ouvertes/>

⁵ Voir Annexe 2 en page 6.

⁶ Les principes FAIR visent à rendre les données de recherche Faciles à trouver, Accessibles, interopérables et réutilisables. **Findable (Facile à trouver)** a pour objectif de faciliter la découverte des données par les humains et les systèmes informatiques et requiert une description et une indexation des données et des métadonnées. Le principe **Accessible** encourage à stocker durablement les données et les métadonnées et à faciliter leur accès et/ou leur téléchargement, en spécifiant les conditions d'accès (accès ouvert ou accès restreint). Le principe **Interopérable** peut se décomposer en : téléchargeable, utilisable, intelligible, et combinable avec d'autres données, par des humains et des machines. Le principe **Reusable (Réutilisable)** encourage à spécifier les conditions d'utilisation des données via une licence et à préciser les éléments facilitant leur compréhension et leur réutilisation.

⁷ Voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 12.

annonce fera l'objet d'une cérémonie de remise de prix avec pour récompenses un trophée et une dotation personnelle.

La liste des lauréats sera ensuite publiée en accès ouvert sur la plateforme OpenData du MESR⁸.

⁸ <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Annexe 1 Appel à candidature pour la première édition du prix science ouverte de la thèse

Les candidatures pour la première édition du prix science ouverte de la thèse sont ouvertes !



ACTUALITÉS DU COMITÉ UNIVERSITAIRE



Annuncié le 27 novembre 2023 lors de la remise des prix science ouverte des données et du logiciel libre de la recherche, le prix science ouverte de la thèse vient compléter ces dispositifs de mise en valeur des pratiques de science ouverte.

Calendrier

- Ouverture des candidatures : 6 mai 2024
- Clôture des candidatures : 24 juin 2024, 17h heure de Paris
- Remise des prix : 6 novembre 2024 à Lille lors des journées nationales du doctorat

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Comité pour la science ouverte ont le plaisir d'annoncer l'ouverture des candidatures pour le prix science ouverte de la thèse. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 24 juin 2024.

Candidater avec votre Numéro National de Thèse (NNT) attribué par la bibliothèque de l'établissement de soutenance sur : <https://prix.dgri.fr/ScienceOuverteDeLaThese24/>

Comme les deux autres prix, le prix science ouverte de la thèse est inscrit dans le deuxième Plan national pour la science ouverte. Ce prix a pour ambition de mettre en valeur les pratiques de science ouverte chez les jeunes chercheuses et chercheurs. Il encourage les doctorantes et doctorants à se former à la science ouverte et à appliquer ses principes dans leurs travaux de recherche. Le prix cherche à mettre en lumière les compétences de la science ouverte et à apprécier cette contribution à la qualité des thèses. Nous espérons que le prix sera valorisé dans le cadre du parcours académique des lauréats.

Le prix comporte 3 catégories, afin de prendre en compte les contraintes liées à la discipline et à la sensibilité des données :

- La catégorie « **science et technologies** »
- La catégorie « **médecine et biologie-santé** »
- La catégorie « **sciences humaines et sociales** »

Le jury se réserve le choix du nombre de récompenses par catégorie et la possibilité d'ajouter si besoin une catégorie « pluridisciplinaire et transversale ».

Le jury pluridisciplinaire sera présidé par Sylvie Pommer, Présidente du Réseau National de Collèges Doctoraux (RNC-D, France PhD) et Professeure des Universités au laboratoire de Mécanique et Technologie de l'ENS Paris Saclay.

Conditions de participation

1. La thèse devra être déjà soutenue et être publiée en accès ouvert.
2. L'obtention du diplôme devra répondre au cadre légal de la thèse de doctorat, (excluant les thèses d'exercice : de médecine, de pharmacie, chirurgie dentaire et de médecine vétérinaire).
3. Ce prix étant destiné aux jeunes docteurs, il est ouvert à plusieurs promotions de docteurs dans la limite d'une soutenance après janvier 2023 (année du premier Plan national pour la science ouverte).
4. Pour candidater, il sera demandé de fournir le rapport de soutenance. Le dépôt des candidatures est ouvert à compter du 6 mai, et se fait à <https://prix.dgri.fr/ScienceOuverteDeLaThese24/>.

La date limite des candidatures est fixée au 24 juin.

Pour préparer votre candidature en format odt : https://interactions.dgri.fr/fichiers/PrixSOThese_2024.odt et en format docx : https://interactions.dgri.fr/fichiers/PrixSOThese_2024.docx.

Les candidates et candidats sont invités à fournir des éléments pertinents pour apprécier l'ensemble des aspects évalués, même s'il n'est pas nécessaire d'être exemplaire dans toutes les dimensions de la science ouverte pour candidater.

Les lauréats seront directement récompensés avec un prix et une dotation personnelle de 2 500€.

N'hésitez pas à partager largement cette information autour de vous, pour que les jeunes docteurs investis dans des pratiques de science ouverte durant leur thèse puissent participer !

Pour toute question : prix_so_these@groupes.renater.fr

Annexe 2 Formulaire pour saisir le dossier de candidature

Prix science ouverte de la thèse 2024

Initiez votre dossier de candidature

Numéro National de Thèse (NNT)

Adresse email professionnelle

Dossier de candidature

Général

Identité du candidat

- Prénom :

- Nom :

- Identifiant ORCID :

Pour créer un orcid : <https://orcid.org/register>

Adresse email de contact :

De préférence une adresse email générique

Informations relatives à la thèse

Numéro National de Thèse (NNT)

Titre de la thèse

Brève description du sujet de thèse

URL de la thèse en accès ouvert

Commence par http...

Structures d'accueil :

- **Établissement de soutenance**

- **Laboratoire d'accueil**

Établissements tutelles du laboratoire d'accueil

Veillez donner au minimum une réponse

Domaine(s) thématique(s)

Cochez la ou les réponses

- Sciences du système Terre et de l'univers
- Environnement, agronomie, écologie
- Physique
- Énergie
- Chimie et procédés
- Mathématiques
- Sciences et technologies de l'information et de la communication
- Biologie et santé
- Sciences humaines et sociales
- Droit, économie, gestion
- Autre

Date de soutenance

Veillez compléter toutes les champs de la date. La réponse doit être comprise entre 01.01.2018 et 01.05.2024

Ce prix étant destiné aux jeunes docteurs, il est ouvert à plusieurs promotions de docteurs, dans la limite d'une soutenance après janvier 2018 (année du premier Plan national pour la science ouverte).

Rapport de soutenance

Veillez envoyer un fichier. Merci de déposer ici le rapport de soutenance au format pdf

Démarche scientifique

Description votre démarche scientifique tout en précisant les difficultés rencontrées et comment votre approche a permis de les dépasser

Méthode d'obtention de vos données brutes de recherche en précisant la nature des données (données d'enquête, d'observation, instrumentales, d'analyse, documentaires, RGPD...)

Modalités de gestion et de traitement des données (outils, méthodes, forge...)

La structuration, la conservation et la diffusion de vos données

Comment avez-vous mis en œuvre les principes FAIR pour vos données ?

- Facile à trouver

- Accessible

- Interopérable

- Réutilisable

Si vous avez développé ou contribué à développer un logiciel dans le cadre de votre thèse que ce soit pour traiter vos données ou parce que le logiciel était l'objet de vos travaux, précisez les pratiques de développement mises en œuvre (outils et méthodes)

Comment avez-vous choisi les modalités de diffusion de vos éventuels codes et logiciels ? (Diffusion libre, restreinte, privative...)

Listes de vos productions

Merci de sélectionner au maximum 5 de vos productions les plus pertinentes dans vos travaux de thèse dans un contexte de science ouverte dans les catégories suivantes⁹ :

- Publications certifiées (évaluées par les pairs),
- Publications non certifiées (*pre-prints*),
- Mémoires ou textes diplômants,
- Rapports,
- Brevets,
- Codes ou logiciels,
- Jeux de données,
- Hypothèses de recherche (*pre-registration*, *registered reports*),
- Protocoles de recherches ouverts,
- Rapport de lecture et d'évaluation (*open peer reviewing*),
- Documents pédagogiques,
- Animation et valorisation scientifique,
- et toute autre production importante à vos yeux !

Intitulé de la production

Type de production

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Publications certifiées (évaluées par les pairs), | <input type="radio"/> Mémoires ou textes diplômants, |
| <input type="radio"/> Publications non certifiées (<i>pre-prints</i>), | <input type="radio"/> Rapports, |
| | <input type="radio"/> Brevets, |

⁹https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-03594431v1/file/Avis_GTEvaluation_DGRI_14novembre.pdf

- Codes ou logiciels,
- Jeux de données,
- Hypothèses de recherche (pre-registration, *registered reports*),
- Protocoles de recherches ouverts,
- Rapport de lecture et d'évaluation (open peer reviewing),
- Documents pédagogiques,
- Animation et valorisation scientifique,
- Autre : préciser

Lien vers la production

Commence par http...

La production est-elle associée à un identifiant ?

Type de l'identifiant associé

- DOI
- ARK
- handle
- Autre :

Identifiant de la production

Licence associée

« En France, un décret liste les licences que les administrations peuvent utiliser pour diffuser des données publiques (<https://www.data.gouv.fr/fr/pages/legal/licences/>). Il s'agit de la licence Etalab qui apportent la sécurité juridique nécessaire aux producteurs et aux ré-utilisateurs des données concernées, autorisant leur reproduction, redistribution, adaptation et exploitation commerciale tout en rendant obligatoire la mention de leur paternité.

En complément de la licence Etalab, il est recommandé d'ajouter les licences Creative Commons. Elles permettent de personnaliser le degré d'ouverture souhaité et avec la licence CC-BY de créditer les producteurs des jeux de données. Une liste de licences est généralement proposée par l'entrepôt de données qui va préserver et diffuser les données déposées. » Extrait du Passeport pour la science ouverte - Données de la recherche

Désignation des lauréats du prix science ouverte de la thèse 2024

Proposition du jury

Je soussignée, Sylvie Pommier, présidente du jury du « prix science ouverte de la thèse », atteste des décisions du jury qui a été soumis conformément au cadrage du prix science ouverte de la thèse du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en CA le XX septembre 2024.

Le jury s'est réuni le mercredi 2 octobre et le jeudi 3 octobre pour une journée et demie de délibération. Ce jury était composé de :

- **Sylvie Pommier, présidente du jury** / Présidente du Réseau National de Collèges Doctoraux (RNCD, France PhD) et Professeure / l'ENS Paris-Saclay
- **Ada Nebot** / Astronome-adjointe / Centre de données de Strasbourg (CDS)
- **Hélène Delacour** / Professeur des Universités / Université de Lorraine
- **Isis Truck** / Professeure / Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
- **Jean-Christophe Corvol** / Professeur des universités-praticien hospitalier / Sorbonne Université
- **Mariannig Le Behec** / Maitresse de Conférences / Université Claude Bernard Lyon 1
- **Nicolas Chaillet** / Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche / IGESR
- **Nicolas Torquet** / Ingénieur de recherche / IGBMC
- **Raphaël Porcher** / Professeur / Université Paris Cité - Institut d'Intelligence Artificielle PR[AI]RIE
- **Serge Pinto** / Directeur de recherche / Aix Marseille Université
- **Simon Dumas Primbault** / Chercheur associés / OpenEdition/BnF
- **Thierry Billard** / Directeur de recherche / Université de Lyon 1
- **Valérie Legué** / Professeure / Université Clermont Auvergne
- **Yohann Foucher** / Professeur des universités-praticien hospitalier / Université de Poitiers

Le jury a décidé de proposer au Comité de pilotage pour validation finale les candidats suivants :

Catégorie « Médecine et biologie santé »

- Nom Prénom : Titre de la thèse, année de soutenance, spécialité, laboratoire et établissement opérateur de l'inscription en doctorat.
- Nom Prénom : Titre de la thèse, année de soutenance, spécialité, laboratoire et établissement opérateur de l'inscription en doctorat.

Catégorie « Sciences et technologies »

- Nom Prénom : Titre de la thèse, année de soutenance, spécialité, laboratoire et établissement opérateur de l'inscription en doctorat.

- Nom Prénom : Titre de la thèse, année de soutenance, spécialité, laboratoire et établissement opérateur de l'inscription en doctorat.

Catégorie « Sciences humaines et sociales »

- Nom Prénom : Titre de la thèse, année de soutenance, spécialité, laboratoire et établissement opérateur de l'inscription en doctorat.
- Nom Prénom : Titre de la thèse, année de soutenance, spécialité, laboratoire et établissement opérateur de l'inscription en doctorat.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

La Présidente du Jury

Sylvie Pommier

Date et signature

Décision finale du Comité de pilotage de la science ouverte

Sur proposition du jury du prix science ouverte de la thèse présidé par Sylvie Pommier, le Comité de pilotage de la science ouverte approuve les candidatures proposées.

Le versement des prix aux lauréats se fait, par virement, sur décision du Comité de pilotage de la science ouverte du MESR, sur la base de la désignation de Jury, de la présente décision du Comité de pilotage, d'un RIB et d'une copie d'une pièce d'identité de chacun des Lauréats.

Le montant total des prix et des frais de gestions 22 400 euros sera transféré par le CNRS à l'Université Paris-Saclay, conformément à la décision de reversement DEC24XXXXDR16 en date du XX/XX/2024.

Coordinateur national de la science ouverte

Marin Dacos

Date et signature

Administratrice ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources

Isabelle Blanc

Date et signature

Le chef d'établissement, vu l'article 3.7 de la délibération n° CA-XXXXXX, décide le versement de ces prix aux lauréats ainsi distingués.

Date et signature